



Règlement du concours 2020- 2021

APMEP Île-de-France / IREM de Paris

Fabrique tes maths



Le thème

L'APMEP Île-de-France et l'IREM de Paris lancent un nouveau concours : FABRIQUE TES MATHS.

Présentation

Le concours est ouvert aux classes ou groupes d'élèves d'Île-de-France, de la maternelle à l'université, encadrés par un ou plusieurs enseignants.

La **manipulation** est un outil essentiel de la compréhension et de la transmission des Mathématiques. Elle permet aux élèves de s'approprier les compétences fondamentales par l'expérimentation ainsi que de construire les représentations menant à la modélisation du monde qui les entoure.

Dans ce cadre, nous attendons des élèves qu'ils réalisent un objet inédit pour transmettre des Mathématiques. Il peut s'agir d'imaginer et de concevoir un nouvel objet ou de recycler un objet existant en le détournant de sa fonction initiale.

Dans tous les cas, l'**objet** réalisé devra être un support pour **faire et/ou communiquer** des Mathématiques.

Règlement

Chaque participant enverra au jury l'objet réalisé accompagné d'un livret.

Ce livret comprendra :

- le nom de l'établissement et la ville,
- le nom des concepteurs et la classe ou le groupe dont ils sont issus,
- le nom de l'objet,
- la description de l'objet, sa finalité,
- une fiche technique réalisée par les concepteurs pour expliquer de quelle façon cet objet permet de transmettre des mathématiques. En complément, la place des Mathématiques dans la démarche de conception de l'objet y sera aussi détaillée.

On pourra s'appuyer sur les points suivants :

- A quoi sert cet objet ?
- Comment fait-on des Mathématiques avec cet objet ?
- Quelles Mathématiques ont été utilisées dans la conception ?
- ...

Cette fiche technique pourra prendre d'un **storyboard**, ou d'une **vidéo explicative** réalisée par les élèves ou tout autre format que les participants choisiront.

Le jury qui départagera les productions reçues sera attentif à la présence et à la qualité des mathématiques, à l'aspect collaboratif de la réalisation, à l'esthétique de l'objet, à la maîtrise de la langue et à la justesse des écrits mathématiques dans le livret, à l'illustration du livret.

Un projet collectif

L'objet doit être une création et le fruit de l'imagination d'une classe, ou d'un regroupement d'élèves issus de classes différentes. Nous ne souhaitons pas que plusieurs groupes d'une même classe proposent des productions concurrentes. La réalisation devra attester d'un investissement des élèves. L'encadrement peut être collectif et pluridisciplinaire, par exemple en collaboration d'un enseignant de technologie, d'arts plastiques, professeur documentaliste, etc.

Inscription au concours

L'inscription au concours se fait en remplissant un formulaire sur le site de l'APMEP Île-de-France () à partir du 1^{er} octobre.

Envoi des productions

La date limite d'envoi des productions est fixée au 10 avril 2021. Une version numérique du livret est à envoyer par mail à : concours.apmep.idf@apmep-iledefrance.fr.

L'objet est à déposer (1) ou à envoyer (2) à l'IREM de Paris :

(1) Accueil de l'Université au rez-de-chaussée (9h-12h, 14h-17h) ou bibliothèque de l'IREM (9h-19h) au 8^e étage bâtiment Sophie Germain de l'Université de Paris, Paris 13^e, place Aurélie Nemours.

(2) Université de Paris / IREM de Paris - Case 7018 / Bâtiment Sophie Germain / 75205 PARIS Cedex 13.

Une étiquette précisant les noms du professeur expéditeur et de son établissement doit impérativement figurer sur le colis.

Nous rappelons que toute utilisation d'images d'élèves est soumise au droit à l'image donc à l'autorisation préalable des responsables légaux.

Pour toute demande de complément d'informations, vous pouvez écrire à : concours.apmep.idf@apmep-iledefrance.fr

Exemples de réalisation :

- un instrument de mesure des surfaces
- un instrument de calcul
- des dès truqués
- un jeu de cartes
- un outil de conversion (par exemple du binaire au décimal)
- ...